

# LES PRINCIPES DE REFORME DU SYSTEME EDUCATIF

## I- Généralité :

- « - Développement du caractère et des vertus sociales.  
Education physique obligatoire. Allègement des programmes grâce à la progression de la scolarité et large extension des bourses.
- Développement de la culture générale de la masse comme de l'élite. Réaction contre l'esprit concours et ses abus.
  - Enseignement professionnel conçu comme un prolongement normal du 1<sup>er</sup> degré.
  - - rectifier les erreurs d'aiguillage, permettre à certains de rejoindre ».

Note de **Jean Zay**, ministre de l'éducation nationale, 1936.